



Paris, le 11 décembre 2019

Réforme des retraites

Les familles appellent à la vigilance après le discours du Premier ministre sur la réforme des retraites

Familles de France, était présente ce midi au Conseil économique, social et environnemental lors de l'allocation du premier ministre, Monsieur Edouard Philippe, sur la future réforme du système universel des retraites.

Ce nouveau système par points entrera en vigueur en janvier 2022 et n'impactera que les générations nées après 1975. Il n'impactera pas les personnes à moins de 17 ans de l'âge de la retraite, donc née avant 1975.

Trois axes majeurs ont été soulevés : l'universalité, l'équité et la responsabilité.

- **L'universalité.** Familles de France constate que les carrières non linéaires ou heurtées doivent être mieux prises en compte avec ce système universel par point. La loi donnera des garanties sur la valeur de ce point et une nouvelle gouvernance partenariale sera créée pour piloter ces transformations et contrôler la valeur de ce point retraite.

Familles de France sera attentive à ce que cette valeur ne soit jamais à la baisse.

- **L'équité** par la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.
Aussi bien d'un point de vue salarial que sur les écarts de retraites, le système par points permet d'y remédier notamment par la prise en compte des enfants : majoration de 5% par enfant, dès le premier enfant et 2% supplémentaires à partir de 3 enfants et plus. Les femmes de trois enfants pourront s'arrêter de travailler jusqu'aux 6 ans du 3ème enfant.

Une base à 1000 euros pour les femmes qui n'auraient pas suffisamment cotisé.

Familles de France salue ces avancées et souhaite d'autres négociations sur l'abandon de la bonification par enfant.

- **La responsabilité.** En 2020, 1,7 personnes actives cotisent pour un retraité. Pour ne pas perdre l'équilibre de ce système, fixer un âge d'équilibre à 64 ans est raisonnable. L'accord de l'extension du compte pénibilité (C2P) à la fonction publique comme les professions hospitalières qui pourront partir deux ans plus tôt à la retraite. **Fidèle à son attachement à la famille, Familles de France reconnaît les améliorations accordées mais souhaite une réversion pour les femmes, mères de famille qu'elles soient mariées ou pacsées.**

Contact : Charly HÉE 0662441105, Mireille LACHAUD 0616586992, Chantal HUET 0615748333